

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AAVP ARCHITECTURE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 8.340 Euros

Siège social : 11, Cité de l'Ameublement – 75011 Paris

R.C.S. Paris 494 310 600

(ci-après la "**Société**")

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 15 JUILLET 2025

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PREMIÈRE DÉCISION

(Transfert de siège social)

Les Associés décident, de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la Société actuellement sis 11, Cité de l'Ameublement à Paris (75011), à l'adresse suivante : **59, rue de Charonne à Paris (75011)**.

DEUXIÈME DÉCISION

(Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société)

Les Associés décident, en conséquence de la décision qui précède, de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

"Article 4 - Siège social

Le siège social de la société est fixé au :

59, rue de Charonne – 75011 Paris."

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

(Pouvoirs)

Les Associés décident, de donner tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir partout où besoin sera toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

* * *

Pour Extrait Certifié Conforme



Vincent PARREIRA

Gérant